

Critères d'attribution

1/ Habiter la commune de Sorgues, être locataire ou propriétaire d'un appartement ou d'une maison individuelle sans jardin.

2/ La priorité est donnée aux familles avec enfants (couples ou monoparentales),

3/ La répartition des attributions s'effectue de la façon suivante :

- 50 % pour des demandeurs d'emploi, bénéficiaire des minima sociaux,
- 25 % pour des salariés avec faible revenu, ayant un QF < 600€ *
- 25 % pour des retraités avec faible revenu, ayant un QF < 600€ *

4/ La proximité, et/ou, la possibilité de déplacement sera prise en compte dans l'affectation des parcelles (nécessité de présence très régulière).

Modalité d'attribution

☞ Dossier de candidature à retirer à la mairie de SORGUES :

- Au service Proximité et Cohésion, centre administratif, route d'Entraigues,
- Au Centre Social, le CéSam bat Y11, cité Générat
- A L'Espace de la Justice et du Droit (EJD), rue de la Coquille
- A l'Espace Emploi, rue Décrès –rue Gonnet

☞ Déposer le dossier de candidature: à la mairie de Sorgues -service Proximité et Cohésion -centre administratif, route d'Entraigues,

☞ Une fois la candidature retenue, le demandeur recevra un courrier. Il sera invité à venir signer le règlement intérieur. Le locataire aura une période d'essai de six mois.

☞ A l'issue de ce délai, la location sera définitive si :

- la parcelle est entretenue, et
- la personne confirme son envie de s'investir dans l'exploitation de son jardin, et,
- le locataire s'est acquitté des sommes dues.

☞ Dans le cas contraire, il est mis fin à la convention et la parcelle sera attribuée à un nouveau candidat, inscrit sur une liste d'attente.

☞ **La durée d'attribution d'un jardin est valable un an.**

Un mois avant l'échéance le jardinier devra faire connaître à la commune son intention de conserver ou pas la parcelle attribuée.

☞ A la signature de la convention et du règlement intérieur, chaque jardinier se verra remettre une clé pour accéder à son cabanon.

Le coût de la location annuelle est de

60€ pour une parcelle < 54 m²

90€ pour une parcelle > 84 m²